



Ce document qui présente l'exercice de l'infirmière auxiliaire en prévention et contrôle des infections (PCI) est destiné aux infirmier(ère)s auxiliaires, aux membres des équipes de soins et des équipes en PCI ainsi qu'aux gestionnaires. Ce présent outil de référence tient compte du *Profil des compétences de l'infirmière auxiliaire* et de son champ d'exercice prévu au *Code des professions*. Il vise à favoriser l'intégration de l'Infirmier(ère) auxiliaire au sein des équipes en PCI et permet de clarifier, optimiser et uniformiser son rôle dans une perspective d'autonomie et de pleine occupation de son champ d'exercice.

Lors de l'exercice de l'infirmier(ère) auxiliaire au sein d'une équipe PCI, il ou elle peut être amené à travailler en collaboration avec les membres de l'équipe de la PCI (par exemple, le ou la conseiller(ère), d'autres infirmier(ère)s auxiliaires, infirmier(ère)s, le ou la chef(fe) de service, les officiers et les agents administratifs. Dans certains milieux, il est possible qu'il ou elle ait à travailler avec le ou la conseiller(ère)-cadre, l'épidémiologiste et le ou la technicien(ne) de laboratoire de microbiologie.

Par sa présence au sein de l'équipe en PCI, l'infirmier(ère) auxiliaire apporte un soutien précieux aux conseiller(ère)s, contribuant ainsi à optimiser les méthodes de travail, particulièrement en ce qui concerne la surveillance des processus, la formation du personnel et la gestion des éclosions. Il ou elle soutient également les équipes de soins dans la mise en œuvre efficace des mesures en PCI.

 Activité exercée en autonomie par l'infirmière auxiliaire selon l'indication

 Situation qui requiert une directive du ou de la conseiller(ère) ou du ou de la conseiller(ère)-chef(fe) en PCI

 Situation qui demande une référence immédiate au ou à la conseiller(ère) ou au ou à la conseiller(ère)-cadre ou le ou la chef(fe) de service en PCI

L'exercice de l'infirmière auxiliaire en PCI

En tout temps, l'infirmière auxiliaire demeure responsable des actes qu'elle pose et respecte les pratiques sécuritaires et reconnues.

Description de l'activité ou de la tâche	Profil des compétences de l'infirmière auxiliaire	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
VIGIE ET INSPECTION EN MATIÈRE DE PCI					
<p> Entrer les données provenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> des résultats de dépistage; de la surveillance des processus tels que les audits d'hygiène des mains, la mise et le retrait des équipements de protection. 		L'infirmier(ère) auxiliaire saisit les informations dans un fichier informatique ou dans tout autre outil prévu à cet effet, conformément aux procédures établies par le service de la PCI.			

Description de l'activité ou de la tâche	Profil des compétences de l'infirmière auxiliaire	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
individuelle (ÉPI) et de nettoyage des équipements.					
Initier une alerte au dossier de la personne l'identifiant comme porteuse d'un agent infectieux.	 	<p>L'infirmier(ère) auxiliaire procède selon les procédures établies par le service de la PCI.</p> <p>Il ou elle utilise son jugement clinique à l'aide d'outils d'aide à la décision, au besoin.</p> <p>Il ou elle informe l'unité de soins et s'assure que les précautions additionnelles sont en place.</p>	<p>Mesures de prévention et de contrôle des virus respiratoires dans les milieux de soins : caractéristiques des agents infectieux Institut national de santé publique du Québec</p> <p>Mesures de prévention et de contrôle des gastroentérites d'allure virale dans les établissements de soins Institut national de santé publique du Québec</p> <p>Prévention et contrôle de la diarrhée nosocomiale associée au Clostridium difficile au Québec : lignes directrices pour les établissements de soins - 3e édition Institut national de santé publique du Québec</p> <p>SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections en présence d'un cas suspecté ou un cas de COVID-19 en milieux de courte durée, de longue durée, de réadaptation et de santé mentale Institut national de santé publique du Québec</p>		
Effectuer le retrait des alertes au dossier de la personne.	 	<p>L'infirmier(ère) auxiliaire procède selon les procédures et protocoles du service de la PCI.</p> <p>Il ou elle collabore avec le ou la conseiller(ère) en PCI.</p>			

Description de l'activité ou de la tâche	Profil des compétences de l'infirmière auxiliaire	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Effectuer les audits :</p> <ul style="list-style-type: none"> de l'hygiène des mains; du nettoyage des équipements; de l'usage des ÉPI; du dépistage des bactéries multirésistantes (BMR). 	<p>A(2)</p> <p>B(4)</p> <p>C(6)</p>	<p>L'infirmier(ère) auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon les procédures du service de la PCI; rapporte à la conseillère de la PCI une situation problématique afin de s'informer des actions à poser; assure le suivi avec l'équipe du service de la PCI. 	<p>Capsules d'autoformation :</p> <ul style="list-style-type: none"> SP10 - Hygiène des mains Le port d'un équipement de protection individuelle (ÉPI) <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> Hygiène des mains Port d'un équipement de protection individuelle (ÉPI) Prélèvement de sécrétions anales ou de selles par écouvillonnage Port d'un équipement de protection individuelle (ÉPI) stérile Prélèvement nasal par écouvillonnage Prélèvement des sécrétions des voies respiratoires supérieures Cadre de référence en prévention et contrôle des infections (PCI) 		
<p>Effectuer les tournées sur les unités de soins pour identifier les lacunes au niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> des pratiques de bases; des précautions additionnelles; de la disponibilité des ÉPI; de la manipulation et la disposition de la lingerie souillée; des situations à risque. 	<p>A(3)</p> <p>B(4)</p> <p>C(6)</p>	<p>L'infirmier(ère) auxiliaire procède selon les procédures du service de la PCI, notamment en contexte d'éclosion.</p> <p>Il ou elle remplit le formulaire de déclaration d'incident ou d'accident lorsqu'il ou elle détecte une situation qui nécessite une telle déclaration.</p>	<p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cadre de référence en prévention et contrôle des infections (PCI) <p>Guide d'utilisation du rapport de déclaration d'incident ou d'accident – AH-223-1</p> <p>L'Hygiène et autres mesures de prévention des infections associées à une bactérie multirésistante, Institut national de santé publique du Québec</p> <p>La prévention des bactériémies associées aux cathéters vasculaires centraux, Institut national de santé publique du Québec</p> <p>La prévention des bactériémies associées aux dispositifs d'accès vasculaires périphériques courts, Institut national de santé publique du Québec</p> <p>La prévention de la pneumonie acquise sous ventilation mécanique, Institut national de santé publique du Québec</p>		

Description de l'activité ou de la tâche	Profil des compétences de l'infirmière auxiliaire	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
			La prévention des infections des voies urinaires associées aux cathéters , Institut national de santé publique du Québec		
<p>Inspecter l'environnement et assurer la sécurité des lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> environnement propre; affichage adéquat des consignes de précaution de base, de précautions additionnelles, d'éclosion et de cohorte; milieux moins encombrés et propices au nettoyage. 	<p>B(4)</p> <p>C(6)</p>	L'infirmier(ère) auxiliaire procède selon les procédures du service de la PCI.	<p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> Hygiène des mains Port d'un équipement de protection individuelle (ÉPI) Port d'un équipement de protection individuelle (ÉPI) stérile Cadre de référence en prévention et contrôle des infections (PCI) 		
<p>Vérifier l'état des stations de nettoyage des mains.</p>	C (6)	L'infirmier(ère) auxiliaire vérifie la disponibilité des stations et des produits de nettoyage des mains et s'assure du bon fonctionnement du matériel.			
<p>Vérifier l'état du mobilier pouvant représenter un risque de contamination ou de propagation des micro-organismes.</p>	C (6)	L'infirmier(ère) auxiliaire procède selon les procédures du service de la PCI.			
<p>Réaliser les enquêtes post-exposition en collectant les données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> date d'exposition à l'agent; signes et symptômes; début des signes et symptômes; fin des signes et symptômes; nature d'interaction; ÉPI portés; Etc. 	<p>A(2)</p> <p>B(4)</p>	<p>L'infirmier(ère) auxiliaire procède selon l'agent infectieux en question et selon les informations transmises par le ou la conseiller(ère) en soins responsable de l'unité de soins où l'exposition a été constatée.</p> <p>Il ou elle remplit le formulaire de déclaration d'incident ou d'accident lorsqu'il ou elle détecte une situation qui nécessite une telle déclaration.</p>	<p>Guide d'utilisation du rapport de déclaration d'incident ou d'accident – AH-223-1</p> <p>Les infections nosocomiales Institut national de santé publique du Québec</p>		
<p>Gérer les situations d'urgence en réalisant:</p> <ul style="list-style-type: none"> des visites dans les milieux; des collectes de données cliniques; 	B (4)	L'infirmier(ère) auxiliaire se réfère au ou à la chef(fe) de service PCI pour les directives et procède selon les procédures et protocoles du service de la PCI. Il ou elle apporte le soutien			

Description de l'activité ou de la tâche	Profil des compétences de l'infirmière auxiliaire	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> des audits sur les pratiques en PCI en lien avec la situation. 	 	clinique nécessaire aux équipes en matière de dépistage lors de situations exceptionnelles.			
COLLABORATION AVEC LES ÉQUIPES DE SOINS					
 Apporter du soutien aux équipes de soins		L'infirmier(ère) auxiliaire est à l'écoute du personnel des unités de soins et rapporte à l'équipe de la PCI les défis qu'elles rencontrent.			
 Offrir de l'aide aux équipes de soins pour effectuer des tâches cliniques telles que les dépistages.	 	L'infirmier(ère) auxiliaire procède selon les recommandations du ou de la conseiller(ère) du service de la PCI lors de situations exceptionnelles telles qu'en situation d'éclosion.	Activité réservée : 37.1 (5°, par. b) : Effectuer des prélèvements selon une ordonnance OIIAQ		
 Initier une ordonnance collective relative aux prélèvements à la suite de la collecte de données.	  	<p>L'infirmier(ère) auxiliaire agit en conformité avec son champ d'exercice et en respect des modalités d'initiation décrites dans l'ordonnance collective.</p> <p>Il ou elle peut transmettre à l'équipe de soins de l'unité les informations qui permettraient à un autre professionnel d'initier une ordonnance collective relative aux prélèvements à effectuer.</p>	Avis conjoint - Rôle de l'infirmière auxiliaire en lien avec les ordonnances collectives		

Description de l'activité ou de la tâche	Profil des compétences de l'infirmière auxiliaire	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		Il ou elle assure le suivi auprès d'un professionnel habilité à évaluer.			
Initier la mise en place un protocole de PCI.	  	<p>L'infirmier(ère) auxiliaire procède à la suite de ses observations et assure un suivi rapide à l'équipe du service de la PCI ou auprès d'un professionnel habilité à évaluer.</p> <p>Il ou elle agit selon les conditions prévues aux règles de soins infirmiers (RSI).</p>	Entente-PCI-OIIAQ-OIIQ-CMQ (2).pdf		
ENSEIGNEMENT					
 Transmettre l'information sur les notions de base en PCI auprès du personnel de l'unité de soins sur : <ul style="list-style-type: none"> • l'hygiène des mains; • le nettoyage des équipements; • le maintien d'un environnement propre et rangé; • le rappel sur l'accessibilité des documents de PCI. 		L'infirmier(ère) auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> • vérifie les connaissances du personnel avant de transmettre l'information; • adapte son message et son langage et vérifie sa compréhension après avoir transmis l'information; • transmet de l'information qui s'appuie sur des sources de référence de qualité; • transmet l'information liée à ses activités professionnelles; • clarifie l'information sur les mesures de PCI, au besoin; • agit avec rigueur et s'assure du respect de l'application des mesures. 	Capsules d'autoformation : <ul style="list-style-type: none"> - SP10 - Hygiène des mains - Le port d'un équipement de protection individuelle (ÉPI) MSI : <ul style="list-style-type: none"> - Hygiène des mains - Port d'un équipement de protection individuelle (ÉPI) ANNEXE 6 : INFORMATION, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION DE LA MALADIE L'infirmière auxiliaire est invitée à utiliser le Programme d'enseignement pour chaque méthode dans les MSI.		
 Transmettre l'information sur les notions de base en PCI auprès des bénévoles, de la personne et ses proches sur : <ul style="list-style-type: none"> • l'hygiène des mains; 		L'infirmier(ère) auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> • vérifie les connaissances des bénévoles, de la personne et ses proches 	Capsules d'autoformation : <ul style="list-style-type: none"> - SP10 - Hygiène des mains - Le port d'un équipement de protection individuelle (ÉPI) MSI :		

Description de l'activité ou de la tâche	Profil des compétences de l'infirmière auxiliaire	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> le maintien d'un environnement propre et rangé. 		<ul style="list-style-type: none"> avant de transmettre l'information; adapte son message et son langage et vérifie leur compréhension après avoir transmis l'information; détermine la capacité de la personne à se prodiguer des soins; amène la personne à jouer un rôle actif dans sa santé et à adopter de saines habitudes de vie; transmet de l'information qui s'appuie sur des sources de référence de qualité; transmet l'information liée à ses activités professionnelles; agit avec rigueur et s'assure du respect de l'application des mesures. 	<ul style="list-style-type: none"> Hygiène des mains Port d'un équipement de protection individuelle (ÉPI) <p>ANNEXE 6 : INFORMATION, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION DE LA MALADIE L'infirmière auxiliaire est invitée à utiliser le Programme d'enseignement pour chaque méthode dans les MSI.</p>		
COMMUNICATION					
<p>Rédiger une note d'évolution ponctuelle sur l'état de santé de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ses symptômes (facteurs déclencheurs et date de début); le prélèvement effectué; la précaution additionnelle mise en place; la présence ou non de contact à gérer; les précautions en place avant l'évènement; le statut vaccinal, si disponible; les complications, s'il y a lieu. 	  	<p>L'infirmier(ère) auxiliaire réalise une collecte de données à partir du dossier médical de la personne et auprès de l'équipe de soins.</p> <p>Il ou elle documente l'information au dossier médical de la personne sur les outils cliniques dédiés à cet effet.</p>	<p>Guide de rédaction notes d'évolution - version numérique</p> <p>L'infirmière auxiliaire a la possibilité de suivre plusieurs capsules d'autoformation liées aux notes aux dossiers sur le Portail de développement professionnel.</p>		

Description de l'activité ou de la tâche	Profil des compétences de l'infirmière auxiliaire	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Utiliser son jugement clinique pour recueillir des données et les analyser afin d'assurer un suivi rigoureux avec les membres de l'équipe du service de la PCI et le personnel de l'unité de soins.</p>		<p>L'infirmier(ère) auxiliaire transmet l'information pertinente lors :</p> <ul style="list-style-type: none"> des rapports bidirectionnels (entre les unités de soins et le service de la PCI); des rapports de relève au sein du service de la PCI; de rencontres formelles et d'échanges informels. 			
FORMATION CONTINUE					
<p>S'engager dans son développement professionnel.</p>		<p>L'infirmier(ère) auxiliaire participe à des activités de formation continue afin des maintenir ses connaissances et ses compétences à jour.</p>	<p>L'infirmière auxiliaire a la possibilité de suivre plusieurs capsules d'autoformation sur le Portail de développement professionnel.</p>		

REMERCIEMENTS

Pour sa précieuse collaboration dans ce projet, l'OIIAQ tient à remercier Adila Zahir, Cheffe De Service en prévention et le contrôle des infections, CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

BIBLIOGRAPHIE

CIUSSS CENTRE-OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL, *Description de poste de l'infirmière auxiliaire en prévention et contrôle des infections*.

Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, RLRQ, c C-26, r 153.1

<https://www.oiiq.org/publications/code-de-deontologie>

Code des professions, L.R.Q., c C-26

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-26>

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*, Juin 2018.

<https://www.oiiq.org/profil-des-competences?p=>

Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, LRLQ c-26, r. 159

[C-26, r. 159 - Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec](#)